



# SÉDATION-ANALGÉSIE

## LA SÉDATION-ANALGÉSIE

Afin d'assurer votre bien-être lors de votre examen ou intervention, votre médecin demandera à un professionnel de la santé d'injecter dans vos veines certains médicaments.

### Ces médicaments vous aideront à :

- vous détendre pendant l'examen;
- éviter de ressentir l'inconfort provoqué par l'intervention.

## EFFETS SECONDAIRES

Ces médicaments peuvent vous rendre :

- somnolent;
- étourdi (problèmes d'équilibre);
- nauséux.

**Ne vous inquiétez pas :** les effets des médicaments disparaîtront graduellement dans les 24 heures qui suivront l'intervention.

## CONSEILS AU RÉVEIL

Même si vous êtes éveillé et que vous ne ressentez pas les effets des médicaments, ils peuvent rendre vos déplacements, à pied ou en voiture, non sécuritaires.

- Vous serez prêt à quitter **accompagné** aussitôt que vous serez bien éveillé et que vous serez en mesure de rester assis, debout ou capable de marcher
- **Vous ne devez pas conduire votre véhicule avant le lendemain matin.**
- Vous pourrez commencer à boire progressivement de l'eau ou des liquides clairs (jus, bouillon) 1 à 2 heures après l'examen ou l'intervention. Puis selon votre tolérance, reprendre votre alimentation habituelle.
- **Message à l'accompagnateur :** il est possible que votre proche s'endorme au retour à la maison. S'il dort, vous devez vous assurer qu'il respire bien et qu'il s'éveille facilement.

## CONSIGNES À RESPECTER DANS LES 24 HEURES SUIVANT L'EXAMEN OU L'INTERVENTION

- Les médicaments utilisés pendant votre examen diminueront vos réflexes et votre vigilance. Pour une période de **24 heures**, il est recommandé de :
- rester en compagnie ou sous la surveillance d'une personne de confiance;
- éviter les activités exigeant plus d'attention, d'équilibre ou à risque de blessure (ex. : escaliers, bicyclette, etc.);
- ne pas signer de contrat ou s'engager dans des achats importants;
- ne pas boire de boissons alcoolisées;
- ne pas utiliser de nouveaux médicaments autres que ceux prescrits par votre médecin.

## QUAND DEMANDER DE L'AIDE



**Contactez Info-Santé 8-1-1** si vous avez des inquiétudes sur votre état de santé.

**Il faut consulter un médecin s'il y a** présence de vomissement à plus de deux reprises.

**Contactez le service d'urgence 9-1-1 si :**

- il y a une difficulté à respirer (la respiration n'est pas comme d'habitude, elle est plus lente et superficielle);
- la peau a une coloration différente (elle semble plus grise ou bleutée);
- il y a une difficulté à réveiller la personne (elle ne répond pas).

N.B. : ces problèmes ne surviennent que très rarement.

### Auteur

Équipe d'endoscopie de l'Hôpital Fleurimont et de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke

### Révision et mise en page

Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques

© CIUSSS de l'Estrie – CHUS

[chus.qc.ca](http://chus.qc.ca)

Avril 2016 | 1-6-72046

## AIDE-MÉMOIRE

Médication reçue : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Précaution particulière :  
\_\_\_\_\_

Intervention : \_\_\_\_\_

Heure : \_\_\_\_\_